

Frontières internes: régions, cantons, municipalités

Décentralisation réelle vs simple déconcentration administrative.

Parler de frontières internes ne signifie pas fragmenter un peuple, mais organiser l'exercice du pouvoir sur son propre territoire. Toute société politique durable repose sur une articulation claire entre le centre et les collectivités locales. La question n'est donc pas de savoir si un État doit être décentralisé, mais s'il l'est réellement ou s'il se contente d'une déconcentration administrative qui maintient le pouvoir effectif au sommet.

La déconcentration consiste à déléguer l'exécution sans transférer la décision. Les structures locales appliquent des normes définies ailleurs, avec peu ou pas de capacité d'adaptation. Ce modèle est historiquement associé aux États centralisés issus du jacobinisme français du dix-neuvième siècle, où le préfet représente l'État avant de représenter le territoire. La décentralisation réelle, au contraire, implique un pouvoir normatif propre, des compétences exclusives et une autonomie fiscale partielle. Elle suppose que les collectivités ne soient pas de simples relais, mais des niveaux politiques à part entière.

L'histoire comparée est éclairante. La Suisse moderne, issue de la Constitution de 1848, repose sur des cantons dotés de compétences constitutionnelles, fiscales et judiciaires importantes. Cette structure n'a pas affaibli l'État fédéral, elle l'a stabilisé. Alexis de Tocqueville écrivait déjà en 1835 dans *De la démocratie en Amérique* que « **les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science** ». Cette observation reste valable aujourd'hui. La proximité du pouvoir favorise la responsabilité politique et la participation citoyenne.



Dans un contexte québécois, la centralisation a souvent été justifiée par l'efficacité ou l'égalité territoriale. Or, les données montrent que les régions disposent de réalités économiques, démographiques et culturelles distinctes. L'Institut de la statistique du Québec documente depuis des décennies des écarts persistants entre les territoires en matière de revenus, de vieillissement et de services. Traiter ces réalités par des politiques uniformes décidées à distance limite l'efficacité de l'action publique.

La décentralisation réelle ne signifie pas l'abandon de la solidarité nationale. Elle implique plutôt une clarification des compétences et une responsabilité accrue des élus locaux devant leurs citoyens. Des régions ou cantons dotés de pouvoirs clairs peuvent innover, s'adapter et rendre des comptes de manière plus directe. À l'inverse, la confusion des responsabilités, typique des systèmes centralisés, dilue la reddition de comptes et **alimente le cynisme politique.**

Pour un projet d'indépendance crédible, les frontières internes sont aussi importantes que les frontières externes. Un nouvel État qui reproduirait une centralisation excessive ne ferait que déplacer le centre du pouvoir sans le démocratiser. La souveraineté ne se mesure pas uniquement à l'échelle internationale, mais à la capacité réelle d'un peuple de gouverner ses territoires, du niveau national jusqu'à la municipalité.

Louis-Martin Carrière